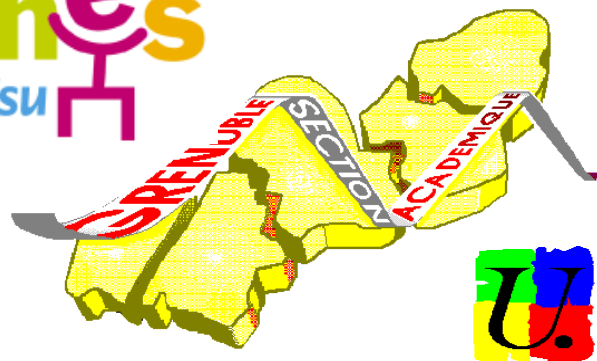


snes
fsu



S₃ de Grenoble

Bulletin N° 209 de Juillet 2014
Prix du numéro: 1 € - Abonnement : 6,50 €.

Bonnes
vacances
à
tous !

Éditorial

Une année éprouvante

Une fois de plus, cette année n'aura pas été de tout repos. Chantiers sur les décrets Métiers, sur l'Éducation prioritaire, et pour faire bonne mesure, débat ouvert tout près des vacances sur la question de l'évaluation...

Partout, le Snes-FSU a pris sa place dans les débats, et nous n'avons pas à rougir du point de chute : nos services resteront définis en heures de cours hebdomadaires, ce qui n'était pas acquis d'avance, et la prise en compte de toutes les activités est amorcée en Éducation prioritaire avec l'octroi d'une pondération en REP+. Au plan académique, nous avons imposé le respect de la mission des TZR, obtenu enfin le rapprochement de conjoint sur la résidence privée et une compensation automatique des notes pédagogiques des certifiés en cas de retard d'inspection.

Nous le savons bien, cela n'est pas la revalorisation que l'avenir même de nos métiers exige ; si nous voulons que toute une génération ait encore des professeurs demain, il faut passer la vitesse supérieure, en augmentant les salaires et améliorant les conditions d'exercice pour tous, et vite. En attendant, avoir imposé le respect du Second degré dans son unité était fondamental. Au passage, avoir imposé également le respect de ses personnels est également satisfaisant : quelle entreprise un peu sérieuse organiserait la reprise du travail un vendredi ? C'est donc avec satisfaction que nous avons apprécié le recul du ministre sur le 29 août, même s'il faudra reprendre encore le calendrier pour les deux années suivantes.

La rentrée s'annonce d'ores et déjà difficile. La mascarade portant nom « *dialogue social* » donne le ton : le Medef fait la chanson et la chante... Quant à nous, une fois de plus, entonnons ce refrain « *Tout pour les uns, rien pour les autres, c'est pas juste, i'disait, Frédo...* »

Plusieurs établissements ont déposé des préavis de grève pour la rentrée : moyens insuffisants, suppressions de postes d'AED, autoritarisme et/ou dérives managériales, comme on dit en novlangue... Nous ferons connaître et soutiendrons toutes les initiatives.

Nous réunissons le conseil syndical académique le 29 août, de façon à faire le point sur les conditions effectives de rentrée, mais aussi pour donner le coup d'envoi de la campagne des élections professionnelles. Nous savons combien il est vital de nous doter d'un outil syndical efficace et puissant. Pour le construire à la hauteur des besoins et de nos ambitions communes, commençons par profiter d'un repos attendu et mérité !

Bonnes vacances à tous ! - Corinne BAFFERT -

Tout n'est pas si pire

(et pas seulement parce qu'arrivent les vacances)...

Tribune *École Émancipée*

Certes, le début de l'année 2014 aura été marqué par quelques réalités déprimantes. La série de résultats électoraux impressionnants du Front National a marqué et accentué encore la dérive à droite de la société française, dans une ambiance de dégoût généralisé qu'a pointé l'abstention massive. L'arrivée de Valls à Matignon, le recul du gouvernement sur les ABCD de l'égalité, les agressions de plus en plus violentes contre des personnes roms, les sorties racistes, sexistes et homophobes décomplexées de la droite... Tout cela participe d'un mouvement de division des salarié/es et des plus précaires, de la montée du nationalisme et des idées réactionnaires de façon générale... Et cela semble rendre plus minoritaire le projet de changement social progressiste, égalitaire et contre toute discrimination auquel le Snes comme la F.S.U. sont attachés. Un projet qu'il est donc, justement, de plus en plus urgent de mettre en avant pour redonner à nos collègues envie de luttes et de solidarité.

Une classe politique corrompue qui nourrit la crise

La responsable de cette crise morale et sociale est évidemment la classe dirigeante en général, dont la profonde corruption dégouline salement, « affaire » après « affaire ». Le gouvernement socialiste est particulièrement coupable. Inutile ici d'énumérer ses attaques contre nos droits, ses reculs face à la droite dure, ses cadeaux à ses amis du Medef : si la direction nationale du Snes persiste parfois à vouloir voir en ce gouvernement un « moins pire », ou même un partenaire potentiel, pour l'essentiel des salarié/es, la cause est aujourd'hui entendue. Les élections passées l'ont montré. Et le mouvement social des intermittent/es, comme celui des cheminot/es, radicaux dans leur rejet du gouvernement en sont une autre démonstration.

Cheminot/es, intermittent/es : solidarité interprofessionnelle !

Car la fin de notre année scolaire et le début de nos vacances ont lieu dans une ambiance finalement « pas si pire ». Certes, le mouvement des cheminots, qui a bloqué les transports 10 jours durant, n'a pas gagné. Mais il a d'abord eu le mérite de montrer que, contrairement à l'adage sarkozyste, il reste des grèves qui se voient... Il a surtout mobilisé une nouvelle génération de militant/es, motivée et radicale : un souffle d'air frais sur le paysage syndical national. Un souffle bien proche de celui qui porte aujourd'hui encore les intermittent/es, en lutte non pas seulement pour leurs droits, mais pour ceux de tous les chômeurs et précaires frappés par la nouvelle convention chômage. Leur refus de plier après les propositions de Valls est exemplaire : au lieu de se contenter d'une petite avancée qui ne les concernait qu'eux et elles, les intermittent/es persistent à vouloir défendre les allocations chômage de toutes et tous ! Après avoir régulièrement fait la jonction avec le mouvement des cheminot/es, ils et elles en appellent maintenant au soutien de toutes celles et tous ceux concerné/es par ces conventions (*le privé, donc...*), mais aussi à ceux et celles simplement sensibles à l'urgence de sauver une culture qui, en France, est déjà bien menacée par les baisses de subventions.

À nous...

Il faut espérer que cet appel soit entendu : une défaite des intermittent/es, isolé/es par l'été, serait une mauvaise nouvelle. Les enseignant/es du Snes en vacances (*et courant parfois les festivals*) trouveront sûrement de multiples occasions d'exprimer leur solidarité ou même de mettre la main à la pâte ! Avant de mettre en avant nos propres exigences qui ne sont toujours pas entendues, que ce soit sur les salaires, les postes, les conditions de travail ou l'éducation prioritaire, bien au contraire. Pour un vrai mouvement de l'Éducation au plus vite à la rentrée ?

- Thibaut MICHOUX, pour l'École Émancipée -

VARSOVIENNE D'ÉTÉ

Tribune *Unité et Action*

Au bout de deux ans, le bilan est désormais clair : le gouvernement a durablement occulté toute perspective d'alternative politique, au point de conforter la place du FN en nourrissant l'abstention ou pire le vote d'adhésion.

« En rangs serrés, l'ennemi nous assaille »

Les politiques d'austérité, les reniements idéologiques et le renoncement aux valeurs de solidarité et de partage, illustré notamment par la politique honteuse appliquée aux Roms, alimentent la désespérance et la crise de confiance. Les derniers événements (*affaires de l'UMP, fronde au PS, le retour de la réforme territoriale...*) aggravent encore le climat de défiance généralisée.

« Pour nos grandes idées »

Le gouvernement affiche la fermeté face aux revendications exprimées par les salariés du privé ou les retraités. Pourtant, dans ce contexte, si les conflits engagés par les cheminots et les intermittents du spectacle ont suscité le déferlement médiatique de condamnations et de haine de classe, ils ont aussi permis de reposer la question de l'intérêt général, en matière d'assurance-chômage comme de transports publics.

« Contre les richards et les ploutocrates »

Dans la Fonction Publique, le gouvernement, complaisant aux théories libérales de l'Europe et du MEDEF, baisse les cotisations des plus bas salaires au lieu d'augmenter le point d'indice, s'orientant toujours plus vers la fiscalisation de la protection sociale.

Pourtant la crise de recrutement - dans le Second Degré notamment - est flagrante au vu de la désaffection pour les métiers de l'Éducation. Cela a dû échapper aux Diafoirus de la Cour des Comptes qui, outre le gel des salaires, recommandent des suppressions d'emplois supplémentaires !

« Autour de notre drapeau groupons-nous »

Soyons-en sûrs, l'intervention des personnels est indispensable pour sortir de ce cercle vicieux. Seul les rapports de forces convergents permettront de changer la donne. Avec le SNES et dans la FSU, chacun doit œuvrer à l'unité des luttes et dépasser la dichotomie que certains théorisent entre syndicalisme réformiste et syndicalisme contestataire. Face à l'aveuglement gouvernemental, face à l'ingérence d'un MEDEF insatiable, il n'y a pas d'autre perspective que la recherche de convergences avec les autres.

« Pour notre cause soyons prêts à souffrir »

Le Snés devra donc s'engager résolument dans l'action et fédérer la mobilisation dans son propre secteur. Il n'est pas démuni dans cette bataille. Il peut se prévaloir d'un certain nombre d'atouts :

- Sur le plan statutaire, si les nouveaux décrets régissant notre profession ne correspondent pas totalement à nos mandats, ils permettent néanmoins une première étape dans la reconnaissance de la spécificité de nos métiers et c'est un premier coin enfoncé dans la politique du travailler plus pour gagner moins.
- Sur la plan de la défense individuelle et collective, le Snés au niveau académique a vu son opiniâtreté couronnée de succès (*respect des missions des TZR, droit au rapprochement de conjoint sur la résidence privée, limitation de la notion souvent contestable de mérite dans l'avancement*).

Mais la force dont nous disposons, c'est la confiance que nous témoignent les collègues. Pour preuve : la hausse de la syndicalisation, tant au niveau national qu'académique, notamment chez les stagiaires. Chacun mesure bien que le Snés se bat pour de meilleurs salaires, pour de meilleures conditions de rentrée et de travail et pour la démocratisation de l'École!

« Qu'un seul mot d'ordre »

C'est pourquoi, après des vacances méritées, **nous vous donnons rendez-vous le 29 août pour le Conseil Syndical Académique** qui devra réunir le plus grand nombre de représentants d'établissements afin de dénoncer les conditions d'une rentrée 2014 qui s'annonce difficile et de nous mettre en ordre de marche en vue de gagner les élections professionnelles et de faire valoir notre conception du métier et de l'Éducation.

- Jean-Louis MOLLARD -

Réforme Hollande des retraites

Cette réforme a été menée tambour battant : publication, à la veille des vacances d'été d'un rapport alarmiste de madame Moreau, qui a servi de leurre, « concertations » bilatérales éclair avec les organisations de salariés et patronales pendant les vacances d'été, annonce à la rentrée des pseudo arbitrages du gouvernement, en retrait avec certaines recommandations du rapport, le jour même de la fin des « concertations », avec un objectif : couper l'herbe sous le pied de l'action intersyndicale du 10 septembre en faisant apparaître la réforme comme relativement anodine.

Pendant ce temps, les grands médias ont fait ce qu'il fallait pour étouffer tout débat public et occulter l'aspect le plus fondamental d'une réforme qui avalise et aggrave les réformes précédentes dans leurs finalités : réduire le niveau des pensions (à travers l'allongement de la durée de cotisation jusqu'à 43 ans, la fiscalisation des majorations pour 3 enfants et plus, le report de 6 mois de la revalorisation des pensions) et transférer la contribution sociale des entreprises sur les ménages. Mais surtout une réforme qui crée une institution nouvelle, le « comité de surveillance des retraites » qui va être l'instrument d'un changement de nature de notre système de retraites universel et solidaire : ce comité devra rendre un rapport annuel sur l'état des comptes de la branche retraites et faire des recommandations de modification des règles des régimes de retraites au regard de critères démographiques. Ainsi, la durée de cotisation, l'âge légal, le niveau de pension, les modalités de calcul, l'indexation ... pourront évoluer tous les ans. C'est une réforme systémique qui est ainsi engagée sans passer par un système par points ou par compte notional, mais qui conduit au même résultat, un système à cotisations définies avec une perpétuelle insécurité.

La réforme Hollande des retraites, c'est la touche finale aux réformes successives. Nous n'aurons plus à faire grève et à manifester contre une grande réforme des retraites, nous avons raté la dernière occasion. Faut-il considérer cela comme une bonne nouvelle ?

Salaires

Là aussi, nous avons raté, le 15 mai, une occasion de mener une action massive de grève et de manifestations pour l'amélioration des salaires dans la Fonction publique et en particulier dans l'Éducation nationale : dégel du point d'indice, rattrapage des pertes subies depuis des dizaines d'années, refonte des grilles de rémunération ... Dès lors, il n'y a pas de raison pour que la dégradation s'arrête. Car le salaire est bien l'expression d'un rapport de force, le prix de la force de travail sur un marché lourdement lesté par le chômage massif, et non pas, comme on peut le lire même dans notre presse syndicale, « la reconnaissance du travail », « une juste rétribution du travail », « la rémunération du travail »... Dans la Fonction

publique, comme dans le secteur privé, l'employeur veut acheter la force de travail au salaire le plus bas possible puis faire travailler le salarié le plus possible car le plus important, c'est le travail non rémunéré, c'est-à-dire la part de richesses créée par le salarié qui ne lui est pas payée.

Mais il y a quand même de bonnes nouvelles en matière de salaires : « Les salaires des patrons toujours à la hausse », « les rémunérations... des patrons du CAC40 ont continué de progresser en 2013, de 3 % en moyenne, alors que les bénéficiaires nets chutaient de 41 % » (Le Monde des 1 et 2 juin 2014). Monsieur Gattaz, le président du Medef, a augmenté son salaire de patron de 23 % (a-t-il travaillé 23 % de plus ?). C'est la crise ! Il y a donc encore des luttes à mener sur ce terrain, qui peuvent être victorieuses, c'est juste une question de volonté.

Perte d'autonomie

La perte d'autonomie n'est pas qu'une question d'âge, tout le monde peut être concerné, personnellement ou pour une personne, un parent proche, ascendant ou descendant. Le ministère des Affaires sociales et de la Santé - à travers le *Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement* - identifie perte d'autonomie et vieillissement, restreint le problème à la question du maintien à domicile en évacuant celle de l'hébergement dans un établissement spécialisé dont le traitement est reporté à plus tard. Le projet se caractérise par un refus de la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale, ce qui est pourtant une demande unanime des syndicats de salariés. Les quelques mesures d'aide aux « aidants » et de revalorisation de l'APA à domicile seraient financées par la Contribution additionnelle Solidarité - Autonomie (CASA), un impôt à la source sur les retraites, et la modulation des prestations selon le niveau des pensions est maintenue. Le projet tourne ainsi le dos aux principes de base d'une protection sociale solidaire, substitue la charité à la solidarité et ne peut que favoriser le recours aux assurances privées pour ceux qui en ont les moyens. Tout reste donc à faire dans ce domaine.

300 000 ans de salaire pour un certifié débutant

Il paraît que la BNP-Paribas va payer environ 9 milliards d'euros d'amende aux États-Unis en vertu d'interdictions de commercer en dollars que ce pays a décrétées unilatéralement, ce que la France semble considérer comme normal. 9 milliards d'euros, c'est à peu près 300 000 ans de salaire d'un certifié débutant ou 10 ans de salaire pour 30 000 certifiés débutants. C'est pourquoi on ne peut pas augmenter les salaires ou financer la prise en charge de la perte d'autonomie ? C'est la crise ?

- Jean-Claude LAMARCHE -

Une fin d'année à enjeux

Le groupe de travail ministériel (G.T. 14) s'est réuni le 17 juin. Après celui sur les missions et sur la carte des CIO, ce nouveau G.T. a traité des questions de formation, de recrutement, de carrière.

Le contexte dans lequel se trouvent les COPsy et les DCIO au regard des projets ministériels est paradoxal :

■ D'une part, l'évolution progressive des textes proposés, qui prennent largement en compte les souhaits des personnels quant à la définition de leurs missions prioritaires, l'ancrage des missions institutionnelles des CIO au sein de l'Éducation nationale et la volonté affirmée par le ministère de reprendre la main sur la cartographie des CIO en affichant des critères clairs, nous semblent aller dans le bon sens.

■ D'autre part, sur le terrain la situation est très dégradée dans certaines académies où le dialogue est rompu. En effet, des rectorats maintiennent les projets en cours, plus ou moins avancés, malgré les recommandations du ministère et les demandes sans cesse répétées du SNES.

Certains cherchent des alternatives aux fermetures de CIO d'autres non. Les années précédentes des CIO ont fermé par exemple dans les académies de Dijon, Lille, Versailles ou Grenoble. Cette année, c'est le tour de l'académie de Lyon, qui a subi de plein fouet ces restructurations sans ménagement, les collègues ayant été contraints de faire leurs cartons pendant les vacances de Noël ! Certains projets sont encore en cours, comme à Rouen, Marseille, Orléans-Tours et toujours Versailles.

Le SNES demande une intervention ferme du ministère afin que ces projets de fusions / fermetures soient suspendus en attendant l'harmonisation qu'il a proposée sous réserve, bien sûr, que cette harmonisation permette un réel maintien du maillage de proximité et de préserver des CIO à taille humaine.

C'est dans ce contexte que le nouveau G.T. s'est réuni. Le MEN a ouvert les discussions sur la perspective d'un corps unique de psychologues de l'Éducation Nationale de la maternelle à l'enseignement supérieur.

La FSU, réunissant les psychologues du Premier degré du SNUIPP et les conseillers d'Orientation-psychologues et directeurs de CIO du SNES, était depuis longtemps demandeuse de cette évolution qui ancrerait indiscutablement nos métiers dans la profession de psychologues et permettraient aux collègues du Premier degré d'avoir un réel statut.

Pour autant, la FSU a apporté des critiques précises, en particulier le respect de la spécificité des métiers du Premier et du Second degré. Leur exercice nécessite une formation approfondie, conforme aux exigences de la loi de 1985 sur le titre, et sanctionnée par un diplôme national.

Or, les premières propositions ministérielles qui prévoient le recrutement en M1 de Psychologie, la préparation du M2 et d'une spécialité « *approfondissement des apprentissages fondamentaux et insertion professionnelle* » tout en étant en responsabilité, ne peut évidemment convenir !

Elles ne correspondent pas aux missions actées dans la fiche n°2 (*G.T. 114 sur les missions*), ne seraient pas validées par un diplôme mais par une vague spécialité et se révéleraient impossibles à réaliser pour les stagiaires en un an !

Le SNES continue à revendiquer un recrutement au Master II de Psychologie suivie d'une année de stage permettant la préparation du DECOP dont le contenu doit évoluer pour tenir compte du niveau de recrutement nouveau et des missions énoncées dans la fiche N°2.

Une prochaine réunion devrait se tenir avant les vacances. L'étape suivante étant consacrée aux évolutions de carrière et en particulier à la possibilité d'accès à la hors classe pour les COPsy, à la progression indiciaire des directeurs ainsi qu'à une mise à plat de la question indemnitaire (*ISP*).

- *Frédérique PENA VAIRE, responsable académique SNES / FSU des COPsy et DCIO* -

Futurs retraités, restez syndiqués

Vous allez partir en retraite. Vous souhaitez garder le contact avec votre profession, disposer d'un outil pour défendre vos droits de retraité, et de personne âgée (*plus ou moins*), défendre le niveau de votre pension, mais aussi pour vous tenir informé des évolutions de votre métier, du service public et, plus largement, de la situation sociale afin de pouvoir continuer à être solidaire des combats des actifs pour la défense et l'amélioration des services publics, des conditions de travail, ...

Alors, restez syndiqué. Vous serez membre de la section des retraités de votre syndicat (*lorsqu'elle existe*), membre de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique (*FGR-FP*) à laquelle adhèrent la plupart des syndicats de la FSU, et dans tous les cas, membre de la section fédérale départementale des retraités de la FSU.

Rappelons que 66 % de la cotisation sont déductibles de l'impôt sur le revenu ou ouvrent droit à crédit d'impôt.

Bienvenue chez les retraités ... syndiqués.

- *Jean-Claude LAMARCHE* -

Formation des enseignants et CPE : la réforme n'endigue pas la crise de recrutement !

Les premiers résultats des concours font apparaître un lourd déficit dans beaucoup de disciplines, dont les Mathématiques. Reçus en audience le 20 mai par le Secrétaire général, le DRH et le chef de la Dipe E, nous avons pu démontrer que, d'ores et déjà, 9 supports ne pouvaient pas être pourvus et cela avant les résultats des nouveaux CAPES. Quelques jours après, la liste des admissibles au CAPES rénové de Mathématiques ne rendait pas plus optimiste. Une fois soustraits les lauréats du CAPES exceptionnel qui avaient passé ce CAPES en sécurité, peu d'admissibles restent : le risque que les oraux d'admission et ce CAPES, une fois encore, ne fassent pas le plein s'accroît.

C'est dans ce contexte que le rectorat de Grenoble a préparé la rentrée, avec des créations de postes qui devront être pourvues par des stagiaires. Peu de moyens en plus – si l'on prend en compte la hausse des effectifs dans le Second degré - et peu de profs devant les élèves !

Faire ainsi reposer une rentrée sur les stagiaires aura des conséquences sur les affectations des TZR et sur le recours aux contractuels. Il faudra attendre fin juillet pour affecter les TZR sur les postes laissés vacants, en espérant qu'il restera des titulaires-remplaçants pour assurer les remplacements. Le rectorat a partiellement revu sa copie en réinjectant quelques postes lors du mouvement Intra. Un peu d'huile dans les rouages pour permettre quelques mutations en plus et, surtout, la nécessité de revoir une liste de supports bloqués sans avoir l'assurance que suffisamment de stagiaires pourront assurer les supports à 18 heures les plus éloignés des agglomérations et aussi les moins attractifs pour d'éventuels contractuels payés au lance-pierre.

Comment endiguer la crise de recrutement ?

Pour le rectorat, la réforme de la formation et la mise en place des Écoles supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) suffira à rendre l'année de stage attractive et donc à susciter les vocations. Les conditions de stages pour les lauréats des nouveaux CAPES - un mi-temps en responsabilité (de 8 à 10 heures pour les certifiés) et une formation à l'ESPE - permettront une véritable entrée dans le métier, soucieuse de la formation des nouveaux enseignants. Reste que le Secrétaire général a oublié dans son discours la baisse du traitement à l'entrée en stage avec 1,12 SMIC et pour beaucoup un Master en poche. Seul le Se-Unsa avait voté dans ce sens lors du CTM, avec l'abstention complice du Sgen-Cfdt. C'est un retour du travailler plus pour gagner moins avec - 6 ans après les IUFM - un service devant les élèves en hausse, un niveau d'étude en hausse et un traitement qui ne cesse de baisser du fait du gel du point d'indice.

Et, pour continuer ce retour en arrière, le retour des stagiaires en situation dont le nombre sera conséquent : lauréats des concours réservés, du CAPES exceptionnel de l'année dernière, ex-contractuels...

S'ils franchiront, eux, le seuil symbolique des 2000 euros bruts comme les actuels stagiaires, ces collègues n'auront plus de décharge mais une formation à la carte, sur un jour libéré dans leur emploi du temps de stagiaires.

Pour la FSU, cette situation est inadmissible et marque le retour à la réforme Darcos que l'actuelle majorité entendait combattre pour une autre formation ! Le compte n'y est pas et nous sommes en recul par rapport aux conditions de stage de ces lauréats dans notre académie. S'il est impératif de permettre une véritable entrée progressive dans le métier, cela doit commencer par des pré-recrutements massifs, et ce n'est pas l'aménagement de l'année de stage qui permettra d'endiguer la crise de recrutement. Seule la revalorisation de nos métiers pourra les rendre attractifs, c'est-à-dire l'amélioration de nos conditions de travail et la revalorisation de nos salaires !

Le SNES-FSU, premier syndicat de la profession... et des stagiaires

Avec 42,8 % des stagiaires syndiqués, le SNES a encore montré cette année sa place essentielle pour l'entrée dans le métier de nos nouveaux collègues, leur défense et la lutte pour leurs conditions de stage. Peu de changements cette année dans les règles d'affectation, mais des combats pour défendre les stagiaires dans ce contexte de réforme. Le combat pour le reclassement (prise en compte des services des contractuels) est en passe d'aboutir, sauf que le nouveau décret tarde à venir. Suivent les frais de déplacements des stagiaires, le respect des niveaux (pas de classes à examen, deux niveaux recommandés), les affectations en compléments de service, les heures sup', la charge de professeur principal imposée... La liste est longue et les interventions à tous les niveaux ne manquent pas ; dès aujourd'hui, par exemple, avec l'affectation des stagiaires. Tous ces combats, ce sont les militants du SNES - de la salle des profs aux commissions des mutations Inter au ministère - qui les mènent avec et pour nos jeunes collègues.

Les informations sur les affectations et les modalités de stage sont disponibles sur le site de la section académique www.grenoble.snes.edu

- François LECOINTE -

Formateurs des 1^{er} et 2nd degrés à l'ESPE, après avoir essuyé les plâtres...

En cette fin d'année, le DRH a convoqué les formateurs PE et PLC de l'ESPE pour leur expliquer qu'ils devront rapidement retourner devant les classes car ils ne pourront être en poste à l'ESPE que pour un mi-temps seulement. Cette attitude fait montre d'une complète méconnaissance des missions actuelles de ces personnels qui se sont battus nombreux pour permettre aux étudiants et stagiaires de recevoir un minimum de formation. La FSU soutiendra les personnels de l'ESPE face aux décisions unilatérales de l'administration.

Futurs programmes : c'est à la profession de donner son avis

Le Conseil supérieur des Programmes a rendu en juin sa copie sur le futur Socle commun de Connaissances, de Compétences et Culture.

Ce projet de Socle commun se veut plus ambitieux que le précédent car il se définit comme un outil de mise en cohérence de l'ensemble des programmes scolaires. Il s'agit d'un changement fondamental de conception par rapport au socle Fillon (*traversé par une vision utilitariste des savoirs scolaires, orienté vers « l'employabilité » future des élèves, et pensé comme un « programme minimum », à côté des programmes*).

Une consultation à investir

Bien que fruit d'un consensus, ce projet de Socle est attaqué par les experts autoproclamés de la blogosphère avec des contre-projets dignes du Socle Fillon et du Livret personnel de Compétences (LPC) dont les dégâts ne cessent de se faire sentir.

Parce que c'est à la profession de donner son avis, parce que ce sont les collègues qui sont dans les classes, le SNES-FSU a pesé pour que la consultation ait lieu le plus tôt possible.

Le Ministère organisera donc cette consultation fin septembre ou début octobre, en réfléchissant à la possibilité d'une demi-journée banalisée.

Le SNES-FSU sera attentif à ce que la validation du Socle ne vide pas de sens le DNB et le Baccalauréat au profit d'une validation en cours de scolarité. Il s'opposera à toute forme de LPC. Pour permettre aux collègues de s'emparer de cette consultation et dans la perspective de faire valoir ses positions lors de l'écriture des programmes, il mettra en place des outils concernant la définition du « Socle » et les modalités de son évaluation.

- François LECOINTE -

CAEN de juillet reconvoqué

Le CAEN convoqué le mercredi 9 juillet n'a finalement pas pu siéger valablement faute de quorum ; il est de nouveau convoqué le 16 juillet. Toutefois la délégation FSU avait pu, avant le constat du quorum défaillant lire la déclaration liminaire suivante :

« Nous siégeons aujourd'hui 9 juillet avec comme principal point à l'ordre du jour, la question de la convention-cadre entre l'État et la Région Rhône-Alpes. Dans l'académie de Lyon ce point a pu être abordé en CAEN le 2 juin, soit il y a plus d'un mois. Dans notre académie, nous siégeons en même temps que la commission « Orientation – formation tout au long de la vie » du CCREFP qui est saisie de la lettre de cadrage « Évolution de l'offre de formation professionnelle » également à notre ordre du jour, sans, donc, que cette commission ait pu recueillir l'avis des deux CAEN concernés. Nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer le caractère formel de cette instance dont il semble que ni l'État ni la Région ne fasse grand cas. Ces deux exemples ne font que nous conforter dans cette appréciation. Au moment où il est envisagé de faire entrer dans la Région une troisième académie, nous ne pouvons qu'être circonspects sur le devenir de ces instances de concertation et la réalité de ce que d'aucuns continuent d'appeler le « dialogue social ».

En quittant hier la « Conférence sociale » organisée au plan national, la FSU a bien souligné les limites de ce concept et des instances qui en sont investies : discours introductifs qui indiquent déjà les conclusions ; aucune réponse aux demandes des représentants des salariés, ni prise en compte de leur argumentation. Au niveau national, régional ou académique, la FSU n'est pas disposée à se laisser cantonner à un jeu de rôle dans une mise en scène qui ne vise en réalité qu'à camoufler la poursuite et l'aggravation de la politique économique et sociale déjà initiée par les majorités précédentes depuis de trop nombreuses années : austérité pour les travailleurs, cadeaux aux actionnaires et aux financiers, casse des services publics.

La FSU reste déterminée à préserver et développer le service public d'Éducation qui doit rester national. »

Le report du CAEN le démontre, il existe un véritable problème de fonctionnement et, donc, d'efficacité et de crédibilité de ces instances dites de concertation.

- Jacques AGNÈS -

- Texte action adopté par la CA académique -

Au-delà du grand battage médiatique qui a mis la première place du FN sous les projecteurs lors des dernières élections, l'abstention, et particulièrement celle des classes populaires, doit nous interroger.

Les politiques d'austérité, les reniements idéologiques et le renoncement aux valeurs de solidarité et de partage, incarnés par la nomination de Manuel Valls comme Premier ministre, alimentent la désespérance et la crise de confiance dans la construction d'une alternative économique et sociale.

Les derniers événements (*affaires de l'UMP, fronde au PS, réforme territoriale menée à la hussarde et au mépris des engagements...*) aggravent encore le climat de défiance généralisée.

Dans ce contexte, les conflits engagés par les cheminots et les intermittents du spectacle témoignent du fossé entre les discours qui prônent le dialogue social, la politique gouvernementale et les aspirations des travailleurs de notre pays. La force de la mobilisation à la SNCF mettant en avant l'intérêt d'un service public du Transport et d'un statut unique pour ses agents, malgré le matraquage médiatique jusqu'à l'instrumentalisation du Bac, doit être un exemple et le premier pavé d'un mouvement syndical d'ampleur dans lequel la FSU doit prendre toute sa place. Le SNES avec la FSU doit affirmer haut et fort son soutien aux intermittents grévistes, tant sur l'avenir de l'assurance chômage que sur la gestion politique de ce dossier.

Dans l'Éducation, la crise de recrutement est aujourd'hui patente. Les résultats aux concours montrent que beaucoup de classes risquent de rester sans professeur à la rentrée et que les remplacements seront très difficiles à assurer. La crise de recrutement que tout le monde reconnaît aujourd'hui ne peut trouver sa solution que dans une revalorisation en termes de salaire et de conditions de travail, n'en déplaise à la Cour des Comptes.

La démission d'Alain Boissinot, président du Conseil supérieur des Programmes, doit nous alerter sur le travail de sape entrepris par les tenants du socle Fillon (*Sgen et Se-Unsa*) contre toute recherche d'une

large majorité sur l'orientation future des programmes et de leur évaluation. C'est la conception même du collège qui est en jeu et, à travers elle, de l'unité du Second degré et d'une véritable démocratisation de l'École. La poursuite de la réforme Chatel et la menace d'une École du Socle contribuent à creuser les inégalités sociales et à enfermer toujours plus les couches populaires dans un ghetto. Le SNES et la FSU doivent tout mettre en œuvre pour que la consultation initialement prévue l'année prochaine soit maintenue afin de permettre à la profession de débattre de l'orientation des futurs programmes et de ne pas laisser ces questions à des experts auto-proclamés détenteurs d'une conception passéiste de l'École.

Les personnels du Second degré doivent prendre toute leur place dans l'ensemble des chantiers éducatifs, Fonction publique et interpro, dès cet été. Les conditions de la rentrée, qui nous ont conduit à demander un groupe de travail au Recteur sur ce point, sont telles qu'**il est important que les S1 ou leurs représentants participent nombreux au CSA du 29 août pour envisager les actions à mener dès la rentrée.** Le SNES doit peser dans la FSU pour que soit construite le plus rapidement possible une action d'ampleur nationale pour obtenir le dégel du point d'indice, une amélioration de nos conditions de travail indispensables à des services publics de qualité.

Dans le Second degré, le SNES doit obtenir que tous les chantiers (*collège, programmes, réforme des lycées, éducation prioritaire, vie scolaire, orientation...*) soient largement débattus dans la profession. Ce sont des axes essentiels de la campagne que le SNES avec la FSU entend mener avec les collègues, dans le cadre des élections professionnelles, pour redonner du sens à nos métiers, en favoriser l'attractivité pour la réussite de tous nos élèves.

Rendez-vous le 29 août

après des vacances militantes et méritées.

Votes -

**Pour : 42 / Contre : 0 / Abstention : 1 /
Refus de vote : 0**

Motion : Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement

Le Ministère des Affaires sociales et de la Santé vient d'élaborer un « *Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement* » qui traite, pour l'essentiel, de la perte d'autonomie des personnes âgées dans le cadre restreint du maintien à domicile, évacuant ainsi la question de l'hébergement en établissement spécialisé.

Le projet de loi prévoit des mesures d'aide aux « *aidants* » sous la forme de périodes de « *répit* » et une revalorisation de l'APA à domicile prise en charge par la CASA (*Contribution additionnelle Solidarité - Autonomie*) financée par un impôt sur les retraites et gérée par la CNSA (*Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie*) alors que les organisations syndicales de retraités avaient demandé une prise en charge dans le cadre de la Sécurité sociale. Le projet de loi tourne ainsi le dos aux principes d'une protection sociale solidaire, en particulier en maintenant une modulation des prestations en proportion inverse des niveaux de pension. Elle ne peut que déboucher sur un affaiblissement des solidarités et le recours accru aux assurances pour ceux qui le peuvent.

La CA demande que le gouvernement entende la revendication des organisations syndicales (*dont la FSU*) et s'engage dans la voie de la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale, quel que soit l'âge, à domicile et en établissement.

Votes - Pour : 38 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Refus de vote : 0 .

Bureau académique 2014 - 2016

La CA académique élue en janvier (cf. bulletin d'avril) a été installée lors de cette première session. Conformément aux statuts du SNES et au règlement intérieur du S3, elle a élu le Bureau académique pour ce nouveau mandat.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

- **Corinne BAFFERT**, Secrétaire générale
- **Marc GAIGE**, Trésorier académique
- **François LECOINTE**, Secrétaire général adjoint
- **Jacques AGNES**, Secrétaire général adjoint
- **Bernard OGIER – COLLIN**, Secrétaire général adjoint

SECRETARIAT ACADÉMIQUE

- **Cyril BOREL**
- **Claudette COMBE / Joëlle GUILLAUME**
- **Anne DORTEL**
- **Gabriel EMERY**
- **Olivier MOINE**
- **Frédérique PENNAIRE**
- **Nicolas RIPERT**
- **Cécile SANCHEZ**

MEMBRES DE DROIT

Rappel : les cinq secrétaires départementaux, membres de droit de la CA académique, sont aussi membres de droit du Bureau académique.

- **Olivier JEUNET (07)**
- **Christophe DUMAILLET (26)**
- **Serge PAILLARD (38)**
- **Nicolas PAVLIDES (73)**
- **Christine SAINT-JOANIS (74)**

★ **Jean-Pierre VARNET**, désormais retraité, n'est plus formellement élu dans ce bureau mais nous continuerons à l'exploiter pour les prochaines publications, en particulier le bulletin spécial « *Élections professionnelles* » ;

★ **Céline BONNEFOY** a souhaité mettre entre parenthèses une partie de son activité militante : elle quitte le bureau mais reste élue à la CA académique. Un grand merci à tous les deux pour le travail accompli depuis de nombreuses années.

★ **Cécile SANCHEZ**, certifiée d'Histoire et Géographie au collège Barnave de Saint-Égrève et

★ **Olivier MOINE**, certifié SII au lycée La Pléiade de Pont de Chéruy, viennent renforcer l'équipe du bureau académique. Bienvenue à eux donc.

Retard d'inspection des certifiés : essai transformé

Le second groupe de travail sur le sujet s'est déroulé le 1^{er} juillet 2014 (voir le bulletin d'avril pour le compte rendu du premier GT). Ce second groupe a été l'occasion, pour l'administration, de proposer des dispositifs de revalorisation des notes pédagogiques anciennes, dispositifs opérationnels dans d'autres académies.

Après les échanges entre l'administration et les représentants syndicaux, deux dispositifs ont été particulièrement discutés :

- le premier, présenté par le corps d'inspection, proposait une compensation du retard d'inspection par l'ajout d'1/20^{ème} de la note pédagogique pour les opérations d'avancement d'échelon si la dernière inspection a plus de 5 ans ;
- le second, reprenant en partie le dispositif de l'académie de Rennes - dispositif que le SNES-FSU avait indiqué lors du premier GT -, conduit à l'augmentation de deux points de la note pédagogique si la dernière inspection a plus de 5 ans.

Au final, c'est ce second dispositif qui a été retenu et qui devrait être opérationnel pour la campagne d'avancement d'échelon des certifiés, PEPS et PLP en 2014 / 2015.

Comment cela fonctionnera ?

Lors de la CAPA qui examinera les avancements d'échelon pour l'année 2014 / 2015, la note pédagogique des collègues en activité n'ayant pas évolué depuis le 31 août 2009 sera augmentée de deux points. Cela concerne également les collègues qui auront été en congé Formation, en congé maternité sur une partie de ces 5 ans (les congés parentaux ne comptent dans cette période que pour moitié et les périodes de disponibilité ne comptent pas).

Attention ! Cette note n'est qu'une note « technique » et ce sera toujours la dernière note d'inspection réelle qui servira de référence lors d'une inspection ultérieure.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU seront particulièrement vigilants sur l'application de ce dispositif lors de la CAPA d'avancement d'échelon et les fiches syndicales seront d'une aide précieuse pour corriger d'éventuelles erreurs de l'administration.

Un combat qui reste entier

Cette prise en compte des retards d'inspection est une avancée pour les collègues lourdement pénalisés dans leur carrière par ces retards. Cependant, c'est toujours la même proportion de collègues qui avancera au Grand choix, au Choix et à l'ancienneté. Si ce dispositif doit s'accompagner d'un effort du corps d'inspection pour résorber les retards d'inspection et rendre visite à tous les collègues régulièrement, le poids de la note pédagogique dans l'avancement d'échelon fait de l'évaluation pédagogique l'instrument du contrôle d'une masse salariale par la gestion des carrières. Pour le SNES-FSU - et nous l'avons réaffirmé lors de ce GT - l'évaluation pédagogique doit être déconnectée de l'avancement, avancement qui doit se faire au Grand choix pour tous. L'avancement de tous au même rythme permettrait de recentrer l'inspection sur l'aide et le conseil. Ce n'est pas, en effet, la sanction financière d'un ralentissement de carrière qui permettra de surmonter d'éventuelles difficultés ou insuffisances mais, bien davantage, des conseils pédagogiques et la possibilité d'accéder à une véritable formation continue.

- François LECOINTE -

Vie scolaire, on attaque l'os !

Rentrée 2 013 : suppression de 89,3 ETP d'AED dans l'académie de Grenoble

Rentrée 2014 : les documents du CTA du lundi 23 juin enregistrent la suppression de 60,5 postes d'AED sur l'académie de Grenoble alors que 2 190 élèves supplémentaires sont attendus dans le Second degré hors post-bac sur l'académie

Cette mesure académique est en complète contradiction avec les engagements pris par le Président de la République et les différents ministres de l'Éducation Nationale quant à la priorité donnée à l'École, ainsi qu'avec les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements.

Les règles de calcul utilisées par l'administration pour attribuer / distribuer les postes d'AED ne permettent pas de faire face aux véritables besoins d'encadrement et d'accompagnement dans les établissements et la majorité des établissements de l'académie sont au-dessous du seuil de couverture de 100 % par rapport à ces bases de calcul que le rectorat a lui-même définies.

Le recensement des postes à supprimer a provoqué une grande inquiétude dans les établissements. La possibilité envisagée par le Recteur de recruter certains AED seulement à compter d'octobre est indigne pour les personnels et méprise le fonctionnement des établissements.

Comme toujours, ce sont les logiques comptables qui prévalent au détriment des besoins éducatifs du terrain : ce sont les demi-postes d'AED dévolus à l'accompagnement éducatif qui sont supprimés arbitrairement.

Pour le SNES-FSU, il faut que le potentiel AED soit abondé en fonction des augmentations d'effectifs et des besoins du terrain. Le rectorat doit respecter les AED et permettre à la Commission consultative paritaire de jouer (CCP) tout son rôle en examinant la situation des AED dont le contrat n'est pas renouvelé.

Certains contrats seront remplacés par des CUI, d'autres non...

Mais rappelons que les CUI sont des contrats hyper-précaires dont les contours sont volontairement très flous. Ils peuvent faire tout et n'importe quoi (AVS, surveillance, accueil, informatique...) Payés par l'État avec une participation du CG (à confirmer), ces contrats ne peuvent être proposés - pour 2 ans au maximum - qu'à des personnes ayant connu au minimum 6 mois de chômage.

Pour le SNES-FSU, il faut mettre un terme au recrutement de CUI, au profit de nouveaux recrutements d'AED et d'AESH (nouveau contrat des AVS) pour que les bureaux de Vie scolaire puissent fonctionner sereinement.

- Gabriel ÉMERY -

Éducation prioritaire : une nouvelle carte pour 2015.

La réforme de l'Éducation prioritaire touchera à la rentrée une centaine d'établissements préfigurateurs des REP+ et, dans l'académie de Grenoble, le seul établissement Lucie Aubrac à Grenoble, établissement aujourd'hui Éclair. Pour les autres, le passage des RRS au REP se fera pour la rentrée 2015. Le ministère a publié le 5 juin le nombre d'établissements qui seront concernés par la nouvelle politique de l'Éducation prioritaire : 1081 établissements seront classés avec 350 REP+ et 731 REP. Peu de modifications donc sur le nombre total d'établissements de l'Éducation prioritaire par rapport au dispositif actuel.

Un pilotage autoritariste ?

Avec la mise en place de la réforme, les partisans d'une autonomie (*du chef*) des établissements essaient d'imposer leur vue contre les personnels. Déjà, lors du CTA, l'IA-DASEN de Savoie a dû être recadré par le Recteur car il voulait faire « sa » carte de l'Éducation prioritaire. Les remontées d'établissements font état de fausses informations délibérées sur un possible classement en REP+ pour tenter d'appliquer des dispositifs pédagogiques qui n'ont été débattus que dans le bureau du Principal.

Le SNES-FSU est intervenu au rectorat et le Secrétaire général de l'académie a confirmé que la seule parole qui comptait sur ce dossier était celle du Recteur et que la carte de l'Éducation prioritaire serait le travail des prochains CTA.

Le SNES et la FSU, majoritaires dans toutes les instances, porteront la parole des personnels et mettront tout en oeuvre pour qu'ils soient associés à la mise en place de cette réforme. C'est l'enjeu du Colloque national des REP+, le 9 octobre, cela sera l'enjeu des différents stages ou heures d'information dans les établissements.

- François LECOINTE -

Mouvement Intra 2014

Il est encore trop tôt pour dresser un véritable bilan de ce mouvement, mais nous en connaissons déjà les grandes lignes. Cette année encore, les créations d'emplois au budget ne se sont pas traduites par une plus grande fluidité des affectations, de nombreux supports étant réservés pour les affectations de stagiaires. Si nous ne pouvons que nous féliciter du retour de la formation initiale pour les nouveaux recrutés, rappelons que si nos mandats étaient suivis, cela serait sans conséquence sur les postes offerts au mouvement. En effet, depuis de longues années le SNES se bat pour que les stagiaires ne soient pas affectés sur des moyens d'enseignement laissés vacants à leur intention, mais sur le service de leurs tuteurs qui seraient déchargés d'autant pour participer à leur formation. Cela aurait rendu bien plus fluide le mouvement alors que dans certaines disciplines telles qu'Histoire-Géo, Maths ou Physique (exemples non exhaustifs faute de temps) les véritables mutations (hors donc les affectations d'entrants et les réaffectations après MCS) n'ont été satisfaites que pour ¼ d'entre elles environ, ce qui signifie que les ¾ des collègues candidats à une mutation n'ont pu être satisfaits.

Nous restons demandeurs d'un groupe de travail Bilan avec le rectorat pour affiner ces premières impressions.

Le retard des affectations et rattachements administratifs en Éducation musicale.

Qui est responsable ?

Initialement prévue le 17 juin, la FPMA « Éducation musicale » (Formation paritaire mixte constituée des CAPA certifiés et agrégés) a été finalement retardée au 3 juillet pour les affectations Intra et au 10 juillet pour les rattachements administratifs de TZR. La principale responsabilité de ce retard du mouvement de Musique incombe à l'administration qui a voulu en préalable au mouvement imposer une mutation d'office « dans l'intérêt du service » à un collègue qui ne souhaitait pas muter.

La mutation « dans l'intérêt du service » n'est pas une sanction disciplinaire, contrairement au déplacement d'office qui est une sanction du deuxième groupe mais qui ne peut être prise qu'après une procédure disciplinaire comportant pour le collègue concerné la garantie de pouvoir se défendre. Pour la mutation « dans l'intérêt du service », il ne suffit pas à l'administration de s'y référer, celui-ci doit être démontré. Lorsque le collègue concerné est d'accord, cela ne pose pas de problème ; sinon le juge administratif peut annuler la décision lorsque le dossier n'apporte pas cette évidence.

Nous avons donc refusé de nous prononcer sur une mesure dont les éléments nous étaient apportés en séance et demandé à consulter le dossier, d'où le report au 26 / 06.

Mais l'administration ayant refusé aux élus certifiés la consultation du dossier d'un collègue agrégé, nous avons estimé que la FPMA certifiés - agrégés ne pouvait pas se prononcer sur un dossier que certains auraient consulté et pas d'autres et nous avons menacé de ne pas siéger le 26 dans ces conditions ; finalement la mutation dans l'intérêt du service sera étudiée par une CAPA des agrégés le 3 juillet.

Comme l'administration a voulu faire cette opération avant le mouvement de Musique, cela a retardé d'autant le mouvement général de Musique.

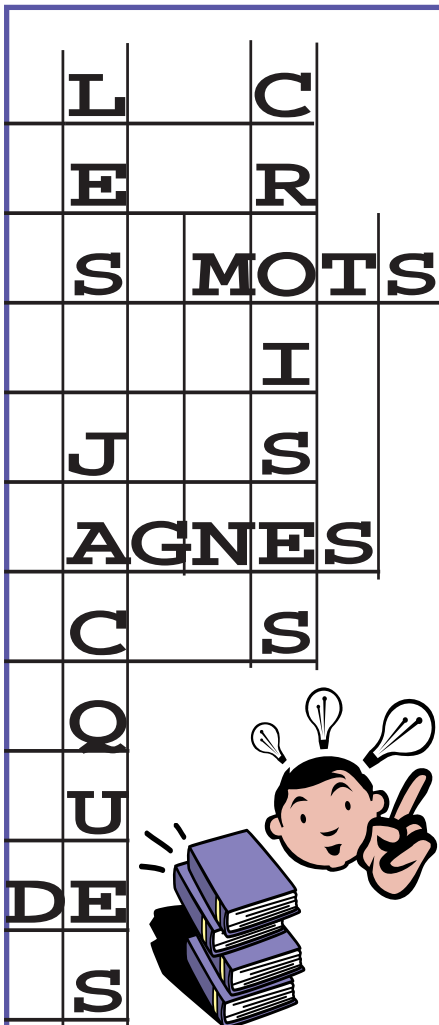
Si la responsabilité initiale et finale de ce retard est bien du côté du Recteur, nous en portons donc également une part que nous assumons clairement : en empêchant notre employeur de violer ses propres règles pour imposer des décisions unilatérales, nous avons clairement eu le sentiment de défendre tous nos collègues qui pourraient un jour se trouver dans cette situation ou dans un arbitraire analogue. Nous mesurons bien sûr le désagrément subi par les collègues de Musique qui ont attendu trop longtemps une mutation ou une affectation, mais en ayant fait respecter vos élus par l'administration, ceux-ci en seront d'autant plus efficaces à l'avenir pour assurer la défense individuelle et collective de tous les collègues.

- Jacques AGNÈS -

TZR : des conditions de travail dégradées ?

La crise de recrutement va être la première cause des dégradations des conditions de travail des TZR. Si les syndicats de la FSU ont obtenu que le rattachement administratif des TZR se fasse lors d'un seul groupe de travail fin juin, l'affectation des TZR dans les établissements reste problématique. Le rectorat se préparant à l'absence d'un grand nombre de stagiaires dans des disciplines déjà déficitaires, les TZR seront appelés à boucher les trous et risquent, en grand nombre, d'être affectés sur plusieurs établissements, rendant ainsi très problématiques les remplacements en cours d'année. Le SNES, le SNEP et le SNUEP-FSU ont demandé la tenue d'un groupe de travail avant la rentrée afin de faire le point sur les moyens humains dans notre académie et procéder aux affectations des TZR et contractuels, dans le respect de leurs droits et de leurs conditions de travail. Le DRH nous a affirmé qu'il fournirait un état de ces affectations fin juillet.

Le SNES-FSU a d'ores et déjà prévu une réunion en Drôme - Ardèche, pour faire le point avec les TZR, **l'après-midi du mercredi 10 septembre, à Valence**. Un stage académique aura également lieu fin octobre à Grenoble.



Horizontalement.

I. Chasserions le naturel. Article précieux. **II.** Caractères de César. Laval ? Causé un tort. Trouva sa roche tarpéienne proche du Sofitel. **III.** Éclaire ou abrutit. Sigle de l'aristocratie automobile. Affreusement cruelles. **IV.** Agent secret, même sur son genre. Formule de politesse ou prise d'opium. Les premières ne sont pas les plus secrètes. **V.** Note conditionnelle. Carrés de campagne. Luisent. **VI.** Des élections déterminantes en décembre prochain. **VII.** Franchir le pas. Intouchables ou misas. Courant de pensée. **VIII.** Écrivain ou ne pas vouloir. Producteur d'or noir. **IX.** Celui de janvier est dans l'actualité. Début de série. Sujet personnel. Fera peut-être, avec d'autres, une grande rivière. **X.** Quête de secours en trois mots. Éléments de base, à l'oral comme à l'écrit. Le juste nombre de coups. **XI.** Préparent des lendemains qui déchanteront peut-être. **XII.** Hébergeant. Délicieux familial. Terre ancienne. **XIII.** Belle déesse. Métal. Retirer. **XIV.** Des types d'Al Qaïda. Désert. Qui l'a fait recommencera. Exprimé le propre de l'homme. **XV.** Canne ou vieux territoire. Courroux d'antan. Pour la circulation. **XVI.** Anecdotiques. Filière générale.

Verticalement.

1. Extrême détresse. À la base de l'origami. **2.** Peuvent mettre fin au I. Prince de Kiev. **3.** Bambi. D'une science qui réjouit le cœur des hommes. **4.** Un préfixe d'origine, de musique ou de coiffure. Sans retours. Belle à l'oreille. **5.** L'adresse de la bécane. Lieu de rencontres. Jettera ses feux. Base de lancement. **6.** Courrier. **7.** Dressa. Pays balte. **8.** Agent de liaison. Vous rendrez. Capitale. **9.** Jurassienne dont le vin redresse nos pas. Tour d'appel. **10.** Demain le genre humain. **11.** Notre anglais. Offensant. S'entend sur le Vieux Port. **12.** Galurin retapé. Lettres de stagiaires. Pot. **13.** Son ancrage dans le Second degré long est l'un de nos combats. Jamais entendus. **14.** Rouste. Baigne Turin et Ferrare. **15.** Porte un coup. Serre pour agrumes. **16.** Royaume-Uni en VO. Après le bac. Avant les écoles.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| I | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| II | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| III | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| IV | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| V | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| VI | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| VII | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| VIII | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| IX | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| XI | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| XII | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| XIII | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| XIV | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| XV | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| XVI | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Sommaire

Page 1 : Édito.
 Page 2 : Tribune libre EE.
 Page 3 : Tribune libre UA
 Page 4 : La crise...
 Page 5 : COP : une année à enjeux
 Page 6 : Formation
 Page 7 : Futurs programmes /
 CAEN reconvoqué .
 Page 8 : Textes de la CA du 25 juin
 Page 9 : Bureau académique /
 Retards d'inspection
 Page 10 : Suppressions postes AED
 Éducation prioritaire
 Page 11 : Intra 2012 / TZR
 Page 12 : Les mots croisés de l'été

SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945
 BP 137 - 38403 -
 Saint Martin d'Hères - Cedex
 e-mail : s3gre@snes.edu
 Tél : 04 76 62 83 30
 Fax 04 76 62 29 64
 Site académique :
<http://www.grenoble.snes.edu>